

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME (488^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 21 MAI 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

RÉSOLUTION CAD-11942

Contingentement et critères de sélection du programme de baccalauréat en kinésiologie pour l'année 2020-2021

- ATTENDU** le Règlement général 2 « Les études de premier cycle »;
- ATTENDU** la Procédure relative à l'admission au premier cycle;
- ATTENDU** la résolution CAD-6919 du Conseil d'administration relative aux modifications apportées au programme de baccalauréat avec majeure en kinésiologie;
- ATTENDU** la résolution CAD-11660 du Conseil d'administration relative au contingentement et aux critères de sélection du programme de baccalauréat en kinésiologie pour l'année 2019-2020;
- ATTENDU** la résolution du conseil du Module d'enseignement en kinésiologie;
- ATTENDU** la résolution CERC-8248 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative au contingentement et aux critères de sélection du programme de baccalauréat en kinésiologie pour l'année 2020-2021;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur proposition de Mme Denyse Blanchet, appuyée par Mme Cynthia Harvey, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** autoriser, pour l'année 2020-2021, le nombre maximum de cinquante (50) nouveaux étudiants inscrits au programme de baccalauréat en kinésiologie (7437);
- 2- **D'** approuver, pour la même année, la répartition du nombre des admissions et les critères de contingentement et de pondération du programme de baccalauréat en kinésiologie, tels que définis dans le document annexé à la présente et en faisant partie intégrante.

La secrétaire de réunion,



Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 22 mai 2019